

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 2 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 en sa forme et teneur.

Copie certifiée conforme le
2 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission